

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2346

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 53

Après le mot :

« carbone »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« , de polluants atmosphériques et de bruit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que dans le domaine aérien, les activités de recherche et d'innovation en matière d'énergie contribuent également à l'identification de solutions permettant de réduire le bruit émis.